

# LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

---

## LE POINT LECTURE :



Situé dans le Bourg de Condezaygues, dans les locaux de l'ancienne école primaire,

Colette vous accueille :  
Lundi de 14h à 16h  
Samedi de 10h à 12h.

Tel : 05.53.75.24.82

## LES SALLES COMMUNALES :

La commune dispose de plusieurs salles communales. Certaines d'entre elles sont accessibles à la location, que vous soyez de Condezaygues ou non.

### La salle du Vieux Chêne :



Située au lieu-dit « Cimetière », à l'entrée du bourg, sur la route de Monflanquin,

La salle des fêtes a été entièrement réhabilitée et mise aux normes.

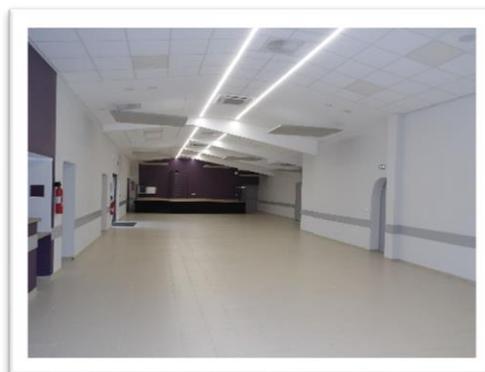
Elle peut accueillir 150 personnes maximum. Idéale pour les repas de famille, les petites fêtes entre amis... la salle comprend :

- la salle avec tables et chaises,
- une scène,
- une salle traiteur,
- une armoire froide et congélateur,

**À noter : La salle est dépourvue de vaisselle.**

Pour votre sécurité, l'accès à la route départementale 124 peut être fermé par vos soins.

Les réservations sont à effectuer auprès du secrétariat de la mairie.



## La salle du Presbytère



Située dans le bourg, à côté de la Mairie, cette salle accueille les associations pour leurs différentes activités.

Il est également possible de la louer, mais pour des repas en petit comité de préférence en journée.

Cette salle à une capacité de 30 personnes maximum, elle comprend :

- salle avec tables et chaises,
- une petite cuisine avec plaque de cuisson et réfrigérateur,
- une petite terrasse.

## La salle de réunion :



Située dans les locaux de l'ancienne cantine, cette salle est réservée aux associations ou pour l'organisation de réunions.

## **TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

	<b>Caution</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors Commune</b>
<b>Vieux Chêne</b>	1 000€	<i>Particuliers : 120 € Associations : Gratuit</i>	<i>Particuliers : 220 € Associations : 80 €</i>
<b>Presbytère Salle de réunion</b>	150€	<i>Particuliers : 55 € Associations : Gratuit</i>	<i>Particuliers : 90 € Associations : 20 €</i>

La participation des associations est demandée pour des manifestations recevant du public (repas...) hors assemblée générale.